

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du Jeudi 10 Juillet 2025

Délibération affichée

Le 22 JUIL. 2025

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	22
Absents et Excusé(es)	:	07
Procuration(s)	:	04

N° d'ordre : 58/2025

Domaine d'intervention : 9.1./ Autres domaines de compétences

L'an deux mil vingt-cinq et le Jeudi dix du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du quatre juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 04 juillet 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODÉS Brigitte, 3^{ème} Maire-Adjoint ; M. BOYAU Alex, Maire-Adjoint 4^{ème} ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 8^{ème} Maire-Adjoint. - Mme LACROIX, Jenia, 9^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - M. BROLIRON Jean-François ; - M. BIDELOGNE Fred ; - **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. RUART Alex, 2^{ème} Maire-Adjoint (procuration donnée à M. BOYAU Alex) ; - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; - Mme LESTIN Léna (procuration donnée à Mme OTTO Julie) ; - M. TABAR Patrice (procuration donnée à M. MARCEL Didier) : **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS : - Mme RENÉ-GABRIEL Murielle ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGÉ Dunia ; - Mme OUSSÉLIN Johanna, **Conseillers Municipaux.**

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA SEMAMAR À CRÉER UNE FILIALE DESTINÉE À LA GESTION DES MARINAS ET DES PORTS DE PLAISANCES.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025 - DELIB N° 58 /2025 - REF : 9.1./ AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES
« DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA SEMSAMAR À CRÉER UNE FILIALE DESTINÉE À LA GESTION DES MARINAS ET PORTS DE
PLAISANCES. »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par courrier daté du 17 avril 2025, la ville de Basse-Terre, actionnaire de la SEMSAMAR, a été sollicité par cette dernière pour un accord express afin de créer une filiale destinée à la gestion des marinas et des ports de plaisance.

En effet, lors du Conseil d'Administration en date du 16 avril 2025, la SEMSAMAR a présenté le rapport de ce projet qui vise à renforcer la position de la société sur le marché concurrentiel et d'avoir de nouvelles opportunités de croissance.

La SEMSAMAR informe que la filiale sera constituée sous la forme d'une SAS et prendra le nom de SOGESTMAR (société de gestion des marinas). Elle aura au départ deux associés : JJ INVEST, spécialisé dans la gestion des marinas qui portera 51% du capital et la SEMSAMAR qui en détiendra 49% avec la possibilité pour elle de céder une partie de ses participations à la Caisse des dépôts et à d'autres investisseurs individuels, la SEMSAMAR conservera dans cette configuration une minorité de blocage de 34%.

Le projet a recueilli l'avis favorable de l'assemblée et le Conseil d'Administration en a validé le principe et autorisé son Président Directeur Général à solliciter l'accord expresse des collectivités actionnaires et de leurs organes délibérants, conformément à l'article 1524-5 du CGCT.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 3DS du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration

VU le procès-verbal du conseil d'administration de la SEMSAMAR en date du 16 avril 2025

VU la sollicitation par courrier en date du 17 avril de la SEMSAMAR,

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025 - DELIB N° 58 /2025 - REF : 9.1./ AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES
« DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA SEMSAMAR À CRÉER UNE FILIALE DESTINÉE À LA GESTION DES MARINAS ET PORTS DE
PLAISANCES. »

**DÉCIDE À LA MAJORITÉ
SOIT 23 VOIX POUR DONT 04 PROCURATIONS
03 ABTENTIONS
(Mme PENCHARD Marie-Luce, Mme GAUTHIEROT Franciane, M. BROLIRON
Jean-François)**

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE du projet de la SEMSAMAR de créer une filiale destinée à la gestion des marinas et des ports de plaisance

ARTICLE 2: DE DONNER son accord express pour la création de cette filiale.

ARTICLE 3: DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

18 JUL. 2025

Fait à Basse-Terre, le

17 JUL. 2025

L'affichage *et/ou* la publication le

22 JUL. 2025

Et/ou la notification le

Le Maire,

André ATALLAH

Le Maire

André ATALLAH